

Montréal, le 16 janvier 2009

Les unions qu'ossa donne?

Par Atim León, jeune conseiller de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et Dominic Lemieux, président du comité des jeunes de la FTQ et conseiller du syndicat des Métallos.

En tant que jeunes syndicalistes nous sommes consternés par la série diffusée par Radio-Canada, « Le syndicalisme à la croisée des chemins ». Cette série pose la question de la pertinence même des syndicats dans notre société. Après plus d'un siècle de luttes pour qu'existent concrètement les droits fondamentaux, dont celui de s'associer, la question apparaît brutale, voire grossière. Interrogé par Pierre Maisonneuve, le vice-président du Conseil du patronat, ne s'est d'ailleurs pas prêté à ce jeu absurde. Il a rappelé l'évidence : les syndicats sont non seulement pertinents, mais ils résultent d'un droit fondamental et, plus souvent qu'autrement, ils sont fort utiles dans les entreprises.

À notre grande surprise, la société d'État a servi à son auditoire un discours frôlant l'antisindicalisme primaire. Au Québec, les syndicats seraient de vieux mastodontes allergiques au changement, crispés sur leurs acquis au détriment des jeunes et des non-syndiqués et, pour les jeunes de la nouvelle économie du savoir, des reliquats inutiles d'un passé industriel révolu.

L'analyse est à la fois expéditive et tendancieuse. On reste sur l'impression que le journaliste Michel Labrecque n'a bien voulu entendre que ce qui confirmait la prémisse proposée en titre : si les syndicats veulent survivre au changement de siècle, ils sont appelés à changer!

La série commence au Danemark où, nous dit-on, les syndicats ont su bien s'adapter à la mondialisation. Mais le reportage fait peu de cas des importantes différences entre le modèle social danois et le nôtre. Il n'aurait d'ailleurs pas été superflu de rappeler que les syndicats québécois réclament depuis longtemps des politiques semblables à celles du Danemark, comme :

- l'augmentation importante des prestations de chômage et de leur durée,
- la gestion de la caisse d'assurance-chômage par les représentants syndicaux et patronaux,
- l'amélioration du financement et de l'accès aux mesures actives d'emploi (dont la formation),
- l'amélioration des normes du travail pour les travailleurs précaires, etc.

Soyez sans crainte, proposez à n'importe quel travailleur d'ici la moitié de ce que les Danois ont en chômage, en formation et autres avantages sociaux et vous obtiendrez d'étonnants résultats en matière de mobilité et de flexibilité dans les relations du travail.

Cela dit, la série nous interpelle tout particulièrement parce qu'elle met l'accent sur l'avenir du syndicalisme - qui serait compromis à cause des jeunes semble-t-il.

S'il est vrai que beaucoup de jeunes ont une perception négative des syndicats, celle-ci résiste rarement à une discussion éclairée et à l'épreuve des faits. Car cette perception résulte le plus souvent d'un manque d'informations et d'expériences du marché du travail. Malheureusement, cette série n'aidera pas à améliorer la situation. Dommage, car il est rare qu'un grand média s'intéresse au syndicalisme pour une autre raison qu'un conflit de travail. Or, ces conflits ne concernent, bon an mal an, qu'entre 1% et 6% des négociations collectives. Mais l'effet grossissant des médias donne l'impression à bien des jeunes que le conflit est la seule expertise des syndicats.

Un syndicat est surtout un outil démocratique au service de ses membres. Les personnes qui se syndiquent le font d'abord pour obtenir respect et équité de la part de leur employeur. D'ailleurs, la règle de l'ancienneté, attaquée de toute part, n'est pas un dogme, mais une pratique qui permet d'éviter l'arbitraire patronal. Dans les milieux de travail où les jeunes sont majoritaires (commerce de détail, centres d'appels, etc.), on constate qu'ils ne veulent pas l'éliminer, contrairement à ce que suggèrent ces reportages, mais plutôt en aménager la pratique. Et ces aménagements sont le résultat de leur participation à des assemblées démocratiques. Si nous avions été appelés par le journaliste, nous aurions suggéré avec plaisir des milieux où enquêter - bien moins loin qu'au Danemark.

Quant aux clauses dites « orphelins » ou discriminatoires envers les derniers arrivés, elles sont interdites sur les salaires depuis une décennie. Malheureusement, la loi étant imparfaite pour l'instant, elles existent encore sur les avantages sociaux, comme les assurances et les régimes de retraite. Il faut les interdire! Les rendre illégales est la façon la plus juste de mettre un terme à cette pratique injuste.

Les syndicats évoluent au même rythme que leur société. Ceux du Québec étant d'ailleurs un beau cas d'espèce comme en témoigne la création du Fonds de solidarité de la FTQ, une incursion syndicale dans le capitalisme qui demeure improbable ailleurs dans le monde, peut-être même au Danemark!